AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0350
FR0000060832-FS0174

24 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PRECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mars 2015, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 mars 2015, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 28 716 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport de titres à une SICAV en cours de constitution.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 573 304 actions représentant 848 415 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.